

Rapport semestriel au 30 Juin 2023

Forme juridique : **SICAV**

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Société de gestion :

1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : **BNP PARIBAS SA**

Commissaire aux comptes : PriceWaterHouseCoopers



Rapport semestriel au 30 Juin 2023

Forme juridique : SICAV

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Commissaire aux comptes : PriceWaterHouseCoopers

Sommaire

Etat du patrimoine	3
Répartition du portefeuille par Devise	
Répartition du portefeuille par Secteur Economique	
Répartition du portefeuille par Pays	7
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres	8
Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes	g

Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du l de l'article L.214-20/1° du l de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	779,237.51
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	23,623.36
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	20,220.35
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	16,302.78
Autres instruments financiers	-
Créances	16,092.16
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	16,092.16
Total des actifs détenus par l'OPC	855,476.15
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-18,791.01
Dettes	-15,509.83
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-15,509.83
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	821,175.31

Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
EUR	94.89	91.09
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	2.46	2.36
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	97.36	93.45

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Assurances	6.04	5.80
- Audiovisuel	1.04	1.00
- Banques et assurances	17.05	16.36
- Biens de consommation	2.65	2.55
- Bois et Produits de base	0.27	0.26
- Construction et matériaux de construction	4.97	4.77
- Distribution Energie	16.11	15.46
- Divertissement	1.29	1.23
- Electrique - Electronique	2.60	2.50
- Industrie d'emballage et papier	1.09	1.05
- Internet	6.08	5.83
- Machines et Véhicules	8.03	7.71
- Ordinateurs logiciels	1.72	1.65
- Produits Chimique	5.20	5.00
- Produits pharmaceutiques	11.52	11.06
- Télécommunication	4.51	4.33
- Textiles et habillement	1.36	1.30
- Transports et matériel de transport	0.97	0.93
- Valeurs industrielles diverses	2.41	2.32
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		

	% Actif net	% Total actif
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	2.46	2.36
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	97.36	93.45

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Allemagne	19.02	18.26
- Autriche	3.61	3.46
- Belgique	1.85	1.78
- Finlande	11.08	10.64
- France	45.92	44.08
- Pays-Bas	13.42	12.88
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	2.46	2.36
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	97.36	93.45

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	1,071,000,088.65	997,130,964.67
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	16,015,346.20	18,463,953.60
Total des mouvements	1,087,015,434.85	1,015,594,918.27

Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Action	Actif net action	Nombre de titres	Valeur liquidative de l'action	Devise Action
FR0011550193	EURO C	С	737,405,856.77	52,534,784	14.0365	EUR
FR0011550672	EURO C/D	D	83,769,452.90	6,536,194.000	12.8162	EUR

Date de versement de dividendes	Code ISIN	Type Classe	Type Action	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
17/05/23	FR0011550672	EURO C/D	D	0.10	-	0.10

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.



Rapport semestriel au 30 Juin 2023

Forme juridique : SICAV

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Commissaire aux comptes : PriceWaterHouseCoopers

Sommaire

Etat du patrimoine	3
Répartition du portefeuille par Devise	
Répartition du portefeuille par Secteur Economique	
Répartition du portefeuille par Pays	7
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres	8
Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes	g

Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du l de l'article L.214-20/1° du l de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	3,666,354.34
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	73,188.80
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	242,367.26
Opérations temporaires sur titres	
Instruments financiers à terme	96,718.62
Autres instruments financiers	-
Créances	23,545.98
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	23,545.98
Total des actifs détenus par l'OPC	4,102,175.00
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-81,132.16
Dettes	-35,673.49
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-35,673.49
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	3,985,369.36

Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
EUR	90.38	87.81
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
EUR	1.61	1.57
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	6.08	5.91
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	98.08	95.28

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Aéronautique	1.04	1.01
- Assurances	5.97	5.80
- Audiovisuel	1.03	1.01
- Autres organismes de credit	1.61	1.56
- Banques et assurances	17.27	16.78
- Biens de consommation	3.78	3.67
- Bois et Produits de base	0.22	0.21
- Construction et matériaux de construction	10.94	10.63
- Distribution Energie	14.69	14.28
- Divertissement	0.09	0.08
- Electrique - Electronique	2.83	2.74
- Holdings et societes financieres	0.40	0.39
- Immobilier et logement	2.48	2.41
- Industrie d'emballage et papier	0.45	0.44
- Internet	2.12	2.06
- Machines et Véhicules	5.13	4.99
- Ordinateurs logiciels	0.22	0.21
- Produits Chimique	3.92	3.81
- Produits pharmaceutiques	6.27	6.09
- Publicité - Communication	2.49	2.42
- Services divers	0.38	0.37
- Siderurgie Minerais et Métaux	0.29	0.28
- Télécommunication	4.32	4.20
- Textiles et habillement	1.23	1.19
- Transports et matériel de transport	0.55	0.53
- Valeurs industrielles diverses	0.66	0.64
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour		

	% Actif net	% Total actif
autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Distribution Energie	1.61	1.57
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	6.08	5.91
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	98.08	95.28

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Allemagne	6.11	5.94
- Belgique	1.78	1.73
- Finlande	2.12	2.06
- France	70.85	68.83
- Pays-Bas	9.52	9.25
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- France	1.61	1.57
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	6.08	5.91
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	98.08	95.28

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	2,058,186,472.75	2,198,538,554.92
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	353,547,482.32	112,561,689.40
Total des mouvements	2,411,733,955.07	2,311,100,244.32

Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Action	Actif net action	Nombre de titres	Valeur liquidative de l'action	Devise Action
FR0011550177	USD C	С	1,769,488,337.06	110,222,167.00	17.5147	USD
FR0011550185	EUR C	С	1,621,926,260.39	80,740,215	20.0882	EUR
FR0011550680	USD C/D	D	83,666,877.68	5,670,662	16.0970	USD
FR0013041530	EUR H	С	510,287,881.48	34,497,323	14.7921	EUR

Date de versement de dividendes	Code ISIN	Type Classe	Type Action	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
17/05/23	FR0011550680	USD C/D	D	0.11	-	0.11

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.



Rapport semestriel au 30 Juin 2023

Forme juridique : SICAV

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Commissaire aux comptes : PriceWaterHouseCoopers

Sommaire

Etat du patrimoine	3
Répartition du portefeuille par Devise	4
Répartition du portefeuille par Secteur Economique	_
Repartition du porteleuille par Secteur Economique	
Répartition du portefeuille par Pays	7
	_
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres	8
Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes	<u>e</u>

Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du l de l'article L.214-20/1° du l de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	438,416.08
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	2,572.68
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	
Parts ou actions d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	0.00
Autres instruments financiers	-
Créances	1,007.20
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	1,007.20
Total des actifs détenus par l'OPC	441,995.97
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Dettes	-156.47
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-156.47
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	441,839.50

Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
EUR	99.23	99.19
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.23	99.19

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Aéronautique	4.16	4.16
- Assurances	5.85	5.85
- Autres organismes de credit	1.01	1.01
- Banques et assurances	10.31	10.30
- Biens de consommation	4.86	4.86
- Construction et matériaux de construction	3.19	3.19
- Distribution - Commerce	1.25	1.25
- Distribution Energie	8.82	8.81
- Divertissement	1.03	1.02
- Electrique - Electronique	12.99	12.99
- Immobilier et logement	0.38	0.38
- Internet	1.48	1.48
- Machines et Véhicules	4.99	4.99
- Ordinateurs logiciels	4.28	4.28
- Produits Chimique	3.98	3.98
- Produits pharmaceutiques	10.04	10.03
- Services divers	1.43	1.43
- Télécommunication	2.83	2.83
- Textiles et habillement	11.37	11.36
- Transports et matériel de transport	1.39	1.39
- Valeurs industrielles diverses	3.60	3.60
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	-
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.23	99.19

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Allemagne	26.18	26.17
- Belgique	1.46	1.46
- Espagne	6.57	6.57
- Finlande	1.78	1.77
- France	41.11	41.09
- Irlande	2.23	2.22
- Italie	4.99	4.98
- Pays-Bas	14.91	14.91
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.23	99.19

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	32,910,847.93	184,625,360.86
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	-
Total des mouvements	32,910,847.93	184,625,360.86

Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Action	Actif net action	Nombre de titres	Valeur liquidative de l'action	Devise Action
FR0012739431	EUR C	С	296,996,103.81	22,285,513	13.3269	EUR
FR0012740983	EUR C/D	D	144,843,395.04	13,274,843	10.9111	EUR

Date de versement de dividendes		Code ISIN	Type Classe	Type Action	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
	17/05/23	FR0012740983	EUR C/D	D	0.34	-	0.34

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.